

**Réunion des États parties à la Convention
sur l'interdiction de la mise au point,
de la fabrication et du stockage des
armes bactériologiques (biologiques)
ou à toxines et sur leur destruction**

21 mai 2019
Français
Original : anglais

Réunion de 2019

Genève, 3-6 décembre 2019

**Réunion d'experts chargée d'examiner les progrès des sciences
et des techniques présentant un intérêt pour la Convention**

Genève, 31 juillet et 2 août 2019

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

**Ordre du jour provisoire de la réunion d'experts de 2019
chargée d'examiner les progrès des sciences et des techniques
présentant un intérêt pour la Convention**

Document soumis par la Présidence

1. Ouverture de la Réunion.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du règlement intérieur.
4. Examen des avancées scientifiques et technologiques intéressant la Convention, notamment en ce qui concerne le renforcement de l'application de tous les articles de la Convention ainsi que le recensement des avantages et des risques potentiels de ces avancées, en accordant une attention particulière à leurs incidences positives.
5. Évaluation et gestion des risques biologiques.
6. Élaboration d'un modèle de code de conduite volontaire à l'intention des biologistes et de tout le personnel concerné, et éducation à la sûreté biologique, sur la base des travaux déjà effectués sur cette question dans le cadre de la Convention et en tenant compte du contexte national.
7. Autres avancées scientifiques et techniques éventuelles présentant un intérêt pour la Convention et pour les activités des organisations multilatérales concernées telles que l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC).
8. Adoption du rapport factuel rendant compte des travaux de la Réunion, ainsi que de ses éventuelles conclusions.
9. Clôture de la Réunion.

